Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Réalisation

Plan climat Air Energie Territorial

Communauté de Communes Cœurs et Coteaux du Comminges

RESUME NON TECHNIQUE

Table des matières

1.1 – Présentation générale du PCAET 2
1.2 – Etat initial de l'environnement et enjeux environnementaux 4
1.3 – Les effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement 15
1.4 – La justification des choix retenus 16
1.5 – Le dispositif de suivi et d'évaluation 16
1.6 – La démarche d'évaluation environnementale 17

Le Code de l'urbanisme précise que lorsque le Plan Climat Air Energie Territorial doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, le rapport de présentation comporte un diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution, analyse ses incidences sur l'environnement, explique les choix retenus pour son établissement, expose les motifs des règles instituées, présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables de sa mise en oeuvre sur l'environnement, définit des indicateurs qui serviront à analyser les résultats de son application.
Le rapport de présentation comprend également **le résumé non technique** de ces éléments qui est destiné à un large public. Celui-ci résume en quelques pages, le contenu de chacune des pièces du rapport de présentation du PCAET ainsi que la méthodologie expliquant la manière dont l'évaluation environnementale a été effectuée.

L'évaluation environnementale stratégique du PCAET a pour objet l'analyse et l'évaluation des incidences que la mise en oeuvre de la stratégie et du programme d'actions du Plan Climat Air Energie
Territorial de de la Communauté de Communes Cœurs et Coteaux de Comminges (dénommée la 5C) aurait probablement sur l'environnement.

1.1 – Présentation générale du PCAET

Le PCAET de la 5C a été élaboré entre novembre 2017 et novembre 2018. Il a pour objectif général de définir une stratégie territoriale aux horizons 2030 et 2050, visant à réduire l'impact des activités du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de pollutions atmosphériques tout en le préparant aux conséquences des modifications climatiques en cours et à venir. Pour ce faire, la collectivité et ses partenaires, et en étroite collaboration avec le Pays Comminges Pyrénées, déclinent un programme d'actions transversal de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables locales permettant de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

Le PCAET se compose des éléments suivants :

- d'un profil énergétique et climatique proposant un état des lieux de la situation du territoire en matière de consommations énergétiques, de production énergétique, d'émissions de GES, de pollutions atmosphériques, de séquestration carbone, de réseaux de transport et de distribution d'énergie ;
- d'une stratégie territoriale structurée autour de 3 grandes orientations déclinant la politique communautaire en matière d'air, d'énergie et de climat et visant à contribuer à l'atteinte des objectifs quantifiés retenus ;
- d'un programme d'actions opérationnel composé de 26 actions portant à la fois sur le patrimoine et les compétences de la collectivité mais également des actions territoriales engageantes pour les acteurs locaux ;
- d'un dispositif de suivi et d'évaluation qui vient compléter l'ensemble des documents précédents et qui doit permettre d'évaluer l'efficacité et l'efficience de la stratégie au fur et à mesure de sa mise en oeuvre.

Un **livret de la concertation** décrit les étapes d'élaboration de ce programme et la manière dont les acteurs du territoire ont été associés à ce travail.

Une analyse de l'articulation entre le PCAET et les autres plans et programmes à prendre en compte, a été réalisée. Cette analyse doit permettre de s'assurer de la cohérence du PCAET avec d'autres plans et programmes portant sur des sujets avec lesquels il est susceptible d'interagir.
Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Plan et programme concerné	Résultats de l'analyse
Stratégie Nationale Bas Carbone	Le PCAET de la 5C prend bien en compte la SNBC au travers de son programme d'actions qui concourt à la transition vers une économie bas carbone en impliquant différents secteurs d'activité : transports, bâtiment, agriculture, industrie.
Plan National d'Adaptation au Changement Climatique	Le PNACC vise à proposer des actions concrètes et opérationnelles pour favoriser l'adaptation de la France au changement climatique. Le PCAET de la 5C adapte ce plan à l'échelle locale.
La Programmation Pluriannuelle de l'Energie	La PPE fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle fixe comme objectif une accélération significative du rythme de développement des énergies renouvelables. Le PCAET de la 5C concourt à cet objectif puisqu'il vise la satisfaction des besoins énergétiques locaux par des ENR locales à horizon 2050. Pour cela le programme d'actions inclut des mesures en faveur notamment du développement de la méthanisation et du photovoltaïque.
SRCAE	Le SRCAE fixe des objectifs à l'échelon du territoire régional pour réduire les consommations énergétiques, réduire les émissions de GES, développer la production d'ENR, prévenir et réduire la pollution atmosphérique. Plusieurs actions du PCAET concourent à l'atteinte de ces objectifs : -Préconisations en matière de rénovation énergétique et de mobilité durable à inclure dans les documents d'urbanisme - Développement du covoiturage - Rénovation des bâtiments communaux avec recours au photovoltaïque
SDAGE	Au sein de ces orientations, le SDAGE inclut des mesures en faveur de l'adaptation au changement climatique. L'articulation entre le SDAGE et le PCAET de la 5C se fait à plusieurs niveaux : - Actions d'information/sensibilisation

	- Adaptation du secteur agricole - Gestion de la ressource eau
PGRI 2016-2021	Le PGRI décline à l'échelle du bassin Adour Garonne la politique de gestion du risque inondation. Dans le PCAET ce risque est traité au travers de l'action 23 « Participation active au sein du syndicat GEMAPI qui couvre le territoire ».
SRCE	Le SRCE, outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité, a pour objectif, entre autres, de contribuer à l'adaptation au changement climatique. Le PCAET de la 5C inclut la biodiversité dans son action 24 « Protection, mise en valeur et communication autour des espaces du territoire ».
PRSE 2017-2021	Ce plan traite des risques sanitaires inhérents à l'Occitanie : mauvaise qualité de l'air, pollution des sols, habitat de mauvaise qualité (qualité de l'air intérieur médiocre, précarité énergétique), nuisances sonores. Ces risques sont inégaux selon les régions. Le Plan Climat s'attache à la qualité de l'air qui est un enjeu fort au regard du changement climatique. La 5C est sensible à cette problématique au travers de ses nombreuses actions en faveur du développement de la mobilité douce et de la réduction des déplacements routiers.
SCOT du Pays Comminges Pyrénées	Les actions du PCAET concourent à l'orientation 2 de l'axe 1 « développer le potentiel naturel et énergétique du territoire participant au cadre de vie » mais également à l'axe 5 dédié aux mobilités alternatives.

1.2 – Etat initial de l'environnement et enjeux environnementaux

Comme le prévoit la circulaire Macron de 2016 relative aux évaluations environnementales de plans et programmes, l'état initial de l'environnement du PCAET aborde l'ensemble des thématiques relatives à la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, l'eau, l'air, le bruit, les déchets, les risques, les ressources minérales, le climat, le patrimoine architectural, archéologique et les paysages.
L'objectif de l'état initial de l'environnement (EIE) est de mettre en perspective les éléments les plus importants pour le territoire en identifiant les problématiques spécifiques à la 5C dans son contexte local, régional mais aussi national, et au regard des influences potentielles que le PCAET aura sur son environnement du fait de ses champs d'intervention réglementaires.

Synthèse des différentes dimensions environnementales

Le territoire du Pays Comminges Pyrénées est composé de 237 communes réparties en 3 communautés de communes : CC Cœurs et Coteaux du Comminges au nord ***(dénommée ci-après la***

5C) , CC Cagire Garonne Salat dans la partie est, et CC Pyrénées Haut Garonnaises dans le secteur sud du territoire.

Le territoire s'étend sur 2137 km² et comporte environ 77 000 habitants, avec une densité de 36 habitants au km^{2}.. La dynamique démographique enregistrée depuis les années 2000 est contrastée sur le territoire ; le principal foyer de peuplement étant Saint Gaudens qui constitue la seconde grande aire urbaine de la Haute Garonne après Toulouse. Le centre du territoire subit une urbanisation longitudinale le long des voies structurantes de circulation.

La géographie offre une grande diversité de territoires : massifs pyrénéens, coteaux gascons, Petites Pyrénées, vallée de la Garonne et présente une mosaïque de milieux naturels et paysagers.

Le nord du territoire est incarné par la forte présence de l'agriculture alors que le sud est incarné par son large réservoir de milieux naturels.

En termes de **biodiversité** la 5C est la moins riche. Les coteaux du Bas Comminges sont constitués d'une succession de lignes ondulées entre Save et Gesse, aux paysages champêtres. Les coteaux du Savès forment un paysage rural dominé par les cultures céréalières, parsemé de structures plantées (bosquets, boisements, structures bocagères) et rythmé par le bâti rural très dispersé (influence gasconne). Plus au sud les paysages du piémont sont constitués des collines commingeoises et des Petites Pyrénées, paysages préservés, supports d'un patrimoine reconnu. Le paysage rural est diversifié, constitué de prairies, petites parcelles cultivées et structures bocagères, ponctué de fermes isolées.

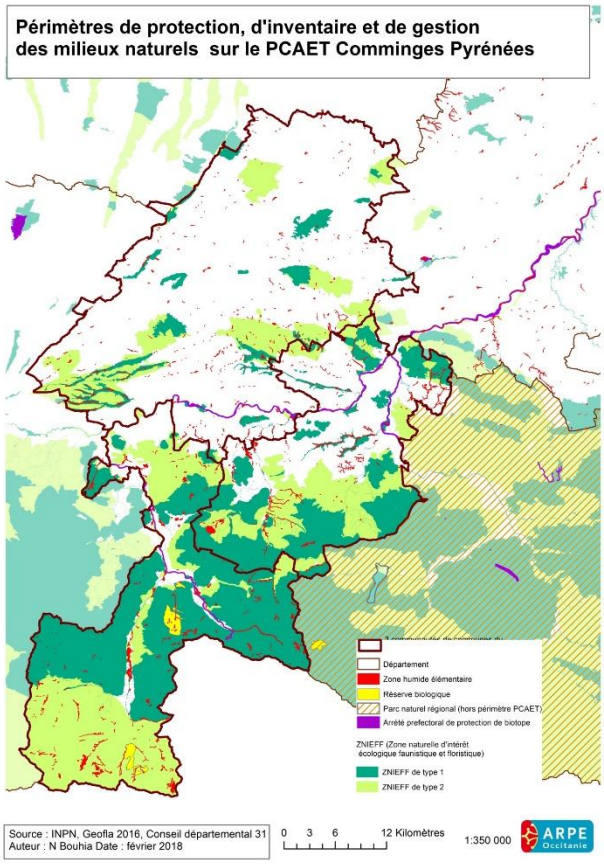

Les zones **Natura 2000** concernent 18,2 % du territoire mais sont majoritairement localisés dans la CC Cagire Garonne et Salat et la CC Pyrénées Haut-Garonnaises et concernent également les territoires limitrophes. La 5C est concernée par l'axe Garonne qui concerne un des sites Natura 2000 du périmètre : le *SIC « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (FR7301822).*

Le périmètre du territoire Comminges Pyrénées bénéficie globalement d'un maillage écologique de bonne qualité. La 5C bénéficie d'une bonne couverture en **continuités écologiques** malgré quelques ruptures dans sa partie sud et le long de l'axe Garonne

Le territoire Comminges Pyrénées présente un réseau hydrographique dense. Dans la partie nord du territoire, les cours d'eau prennent leur source sur le plateau de Lannemezan, au sud/ouest, pour s'écouler vers le nord/est et rejoindre la Garonne dont ils forment les affluents rive gauche.

Les masses d'eau présentent globalement un bon état et sont en quantité suffisante malgré quelques cours d'eaux sensibles en période d'étiage et de potentiels conflits d'usage notamment sur les vallées du Célé, du Lot et sur le Ségala.
La partie nord/nord-est du Pays Comminges Pyrénées est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), signe d'une insuffisance quantitative chronique entre ressource et besoins. En conséquence, dans cette zone, les seuils d'autorisations et de prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines sont abaissés.

Un point nodal est répertorié à Saint Gaudens en cas d'atteinte d'un niveau critique qui déclencherait la mise en œuvre du plan de crise. Une vingtaine de points de prélèvements industriels sont identifiés sur le territoire, situés dans la vallée de la Garonne et dans la vallée de Luchon. Les points de prélèvement agricoles sont essentiellement répartis sur la partie nord et se font à plus de 98 % dans les eaux de surface.

Les forêts occupent environ le tiers du territoire commingeois, soit 65 337 ha, et représentent, selon l'Inventaire Forestier National, près de 65 % de la surface forestière du département de la Haute-Garonne.

Concernant **la ressource en granulats**, la majeure partie des carrières sont localisées sur la 5C hormis quelques sites au nord-est de la CC Pyrénées Haut Garonnaises autour de Saint Béat. Les réhabilitations de certains sites d'extraction de granulats ont permis l'aménagement de plans d'eau (Sède, Montréjeau).

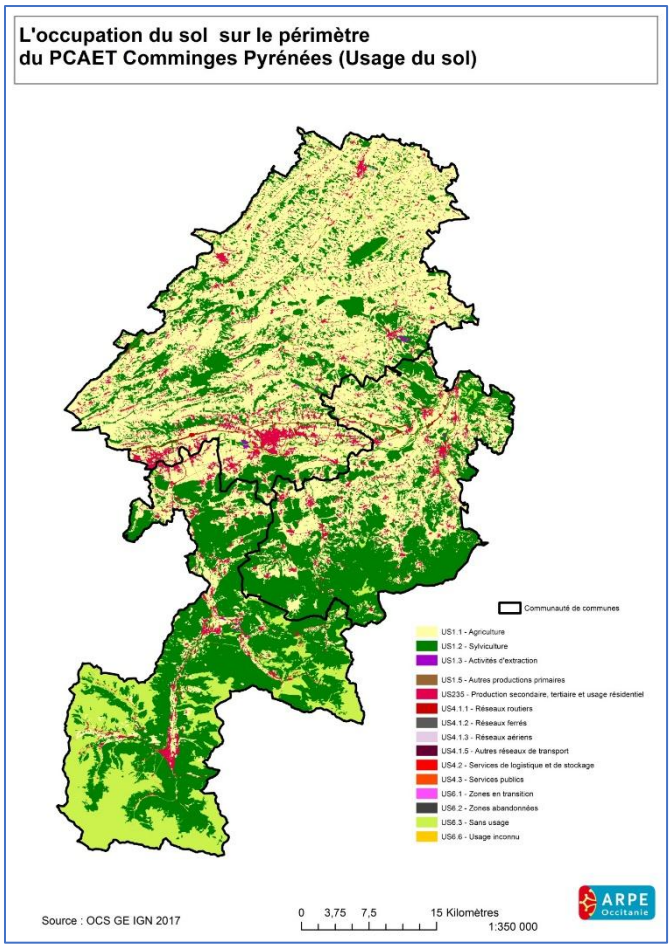

Au niveau du foncier, entre 2009 et 2013, 390 ha ont été consommés sur le territoire du SCoT Comminges Pyrénées ; correspondant à un rythme moyen d'environ 80 ha/an.

En termes de répartition géographique, la consommation d'espace est la plus marquée autour de l'axe central est-ouest du territoire, le long des voies de circulation et autour de Saint Gaudens. Le développement se fait en continuités des zones urbaines existantes, à l'exception du secteur nord où de l'habitat diffus est présent. Les terres agricoles sont affectées à hauteur de 16 ha/an en moyenne.

Les risques naturels majeurs concernant le territoire sont nombreux : avalanches (286 sites répertoriés), crues torrentielles (149 sites répertoriés), glissements de terrain (120 sites répertoriés), chutes de blocs (89 sites répertoriés), ravinement (58 sites répertoriés), inondation (8 sites répertoriés), affaissement (2 sites répertoriés), séismes (tout le territoire), feux de forêt. Le risque feu de forêt est important étant donné la couverture forestière du territoire. 6 massifs sont classés à risque d'incendie, dont 4 concernent la 5C : les forêts de Fabas, Mauboussain et de Cardeilhac, ainsi que celle des Petites Pyrénées.

Les risques technologiques recensés sur la 5C sont le risque industriel, le risque de rupture de barrage et le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD).

Concernant la thématique **santé humaine**, elle est impactée par la qualité de l'air, de l'eau et les nuisances.
Sur le territoire Comminges Pyrénées, les 3 secteurs les plus polluants sont l'agriculture, les infrastructures de transport et l'habitat (chauffage notamment). Sur le territoire de la 5C le bois est l'énergie de chauffage principale et pose des problèmes de **qualité de l'air** liés à la qualité des installations notamment dans la partie nord où la part de logements chauffés au bois est importante.

La majorité des masses d'eau superficielles présente un état écologique bon à moyen, à l'exception du Touch au sein de la 5C qui présente un état médiocre lié à la présence de polluants. Sur les 8

masses d'eau souterraines que compte le territoire, deux d'entre d'elles présentes sur la 5C affichent un mauvais état chimique dû aux pollutions diffuses d'origine agricole.

Au niveau des **nuisances sonores**, les communes qui font l'objet d'un arrêté de classement sonore sont celles traversées par la RN125, la RD 117, la RD8 ainsi que l'autoroute A64 : le sud de Villeneuve de Rivière, Saint-Gaudens, Montréjeau, Salies-du-Salat et Saint-Béat.

Dans le domaine des pollutions et déchets divers, il est à noter sur le territoire de la 5C la présence d'une centrale de valorisation du biogaz en cogénération.
La **qualité des sols et sous-sols** est entachée par des activités industrielles polluantes (actuelles ou passées). Sont répertoriés sur le territoire 661 sites pollués ou potentiellement pollués dont 314 en activité. La plupart de ces sites concerne la 5C et la CC Cagire Garonne Salat.

Concernant **le paysage et le patrimoine**, il ressort du diagnostic une grande variété de paysages issue du relief, des pratiques et activités humaines. Le territoire est aussi porteur de nombreux sites institutionnalisés et protégés au titre des paysages. Il possède un important patrimoine bâti, classé ou inscrit comme monument historique.

Enfin concernant les thématiques plus spécifiques, en lien avec le PCAET, plusieurs domaines ont été étudiés.

L'énergie : consommation et production

En 2014, 2 713 GWh d'énergie étaient consommés sur le territoire de la 5C, ce qui représente 61.5MWh/hab/an. Ces consommations s'élèvent à 21 MWh/habitant à l'échelle régionale, ce qui souligne le caractère exceptionnel du territoire, dû à la forte importance de l'industrie, et en particulier à l'usine très consommatrice « Fibre Excellence » de Saint-Gaudens (consommation totale d'énergie pour 2014 = 1 885 GWh, soit 53% de la consommation totale du territoire). Si on enlève la part de l'industrie, la consommation moyenne s'élève à 21 MWh/hab/an.

Le bouquet énergétique final se compose de 57,5 % de bois-énergie, 14,2 % d'électricité, de 10,7 % de gaz naturel et de 17,5 % de produits pétroliers.

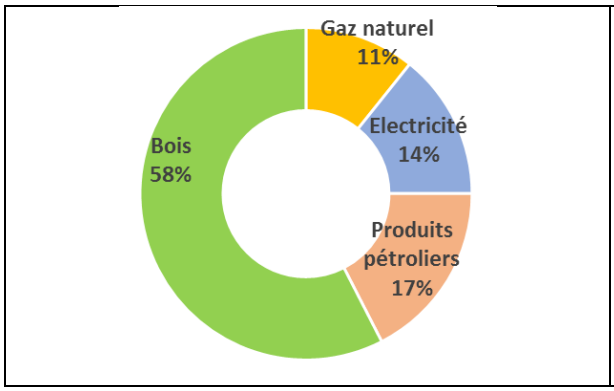

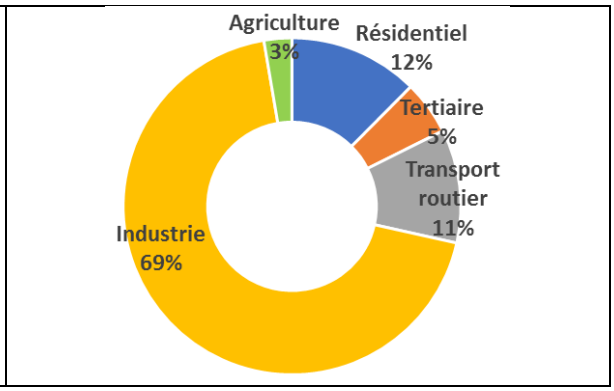

Le secteur industriel représente une part très importante de la consommation finale du territoire avec 69% des consommations énergétiques. C'est une particularité du territoire liée à la présence de l'usine très consommatrice « Fibre Excellence » de Saint Gaudens.

Le secteur résidentiel représente 12 % de la consommation finale. Les consommations d'énergie et les émissions de GES par logement sont supérieures à la moyenne régionale, en raison notamment des caractéristiques du résidentiel du Comminges : un habitat ancien, des maisons individuelles nombreuses, des rigueurs climatiques qui entrainent une consommation importante pour le chauffage. Les consommations d'énergie se concentrent sur le chauffage (3/4 des consommations), viennent ensuite l'eau chaude sanitaire, la cuisson et l'électricité spécifique.
Sur le Pays Comminges Pyrénées 30,6% des ménages déclarent se chauffer principalement au bois (contre 16% en Occitanie). Le chauffage électrique est utilisé en chauffage principal dans 26,5% des logements, et le chauffage au gaz dans 23,6% des logements. Les produits pétroliers représentent 19,8% des consommations, ce qui est relativement important, à cause du non-raccord de nombreux logements au réseau de gaz.
Dans certaines communes (essentiellement à Saint-Gaudens), la part de logements chauffés au bois est inférieure à 20%. A l'inverse, cette part est particulièrement élevée dans la partie nord de la 5C.

Le secteur des transports représente 11 % de la consommation (contre 38 % en Occitanie), alors qu'il est exclusivement lié aux modes routiers (transport de marchandises et particuliers) à l'échelle du territoire. La faible densité du territoire (36 hab./km²) explique la prépondérance du transport routier dans les modes de transport actuels du territoire, et notamment les trajets domicile-travail qui sont représentatifs de la mobilité sur le territoire. L'énergie utilisée provient à 100% des produits pétroliers.

Le secteur tertiaire ne représente que 5 % des consommations énergétiques. Cette consommation se répartit essentiellement entre l'électricité (40% des consommations), le gaz (31% des consommations), les produits pétroliers (15% des consommations) et la biomasse (14% des consommations). Le chauffage reste ainsi le premier usage consommateur du secteur tertiaire, suivi par l'électricité spécifique et l'eau chaude sanitaire et la climatisation.

Enfin, le secteur agricole ne représente que 3% des consommations finales du territoire mais est très émetteur de GES. Sur le territoire Pyrénées Comminges le secteur de l'agriculture a consommé 101 GWh en 2014, soit 3% des consommations du territoire. Ces consommations sont composées à 97% de produits pétroliers et recouvrent principalement l'usage des machines agricoles

En termes de production, en 2012, 2 250 GWh ont été produits sur le territoire Comminges Pyrénées. Cette production se répartit comme suit :

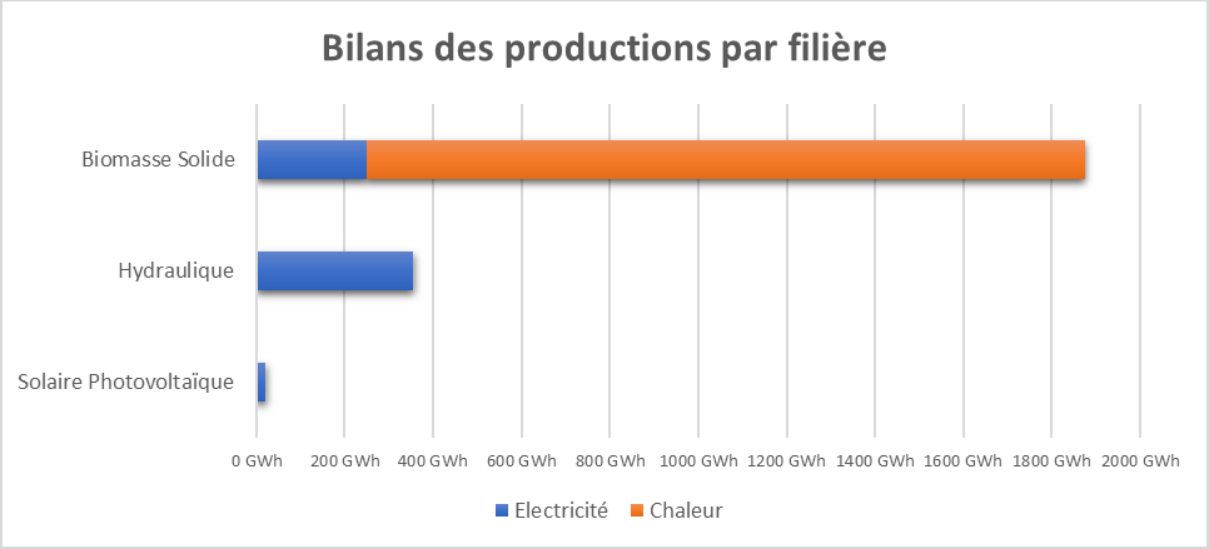

En retirant la chaleur produite et consommée sur place par Fibre Excellence du bilan, on obtient une production globale de **760 GWh**, dont 47% est la production électrique des barrages hydroélectriques, et 33% est de l'électricité produite par cogénération sur le site de Fibre Excellence (figure ci-dessous).

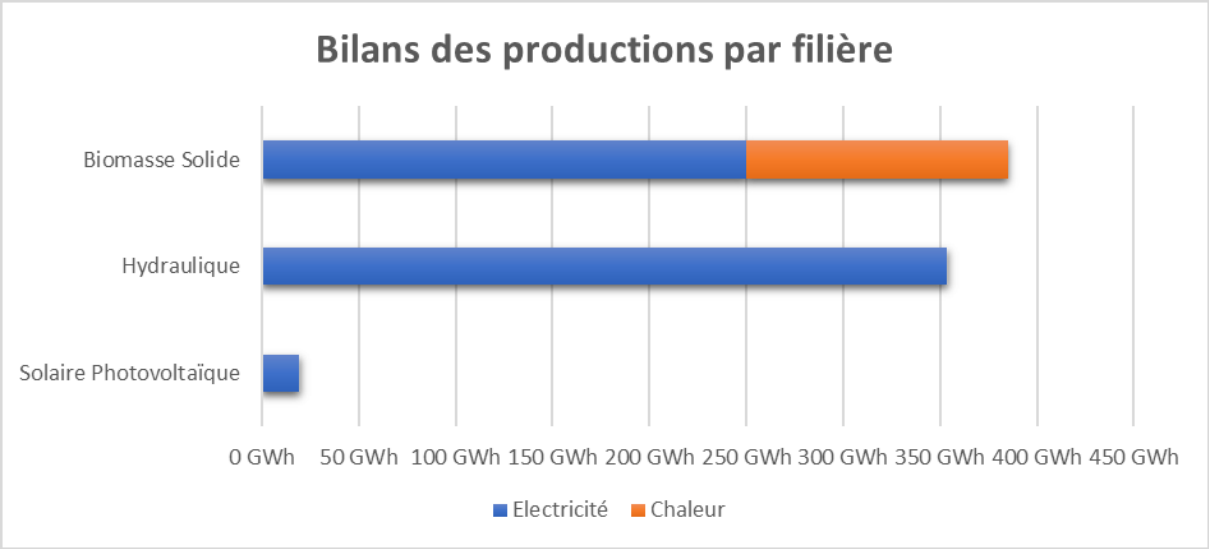

Le territoire présente un fort potentiel de développement des énergies renouvelables autour du solaire et du bois-énergie notamment. La méthanisation et la géothermie sont également des sources de production qui méritent d'être exploitées.

Ainsi, le potentiel total de production EnR du territoire s'élève à 1 780 GWh.

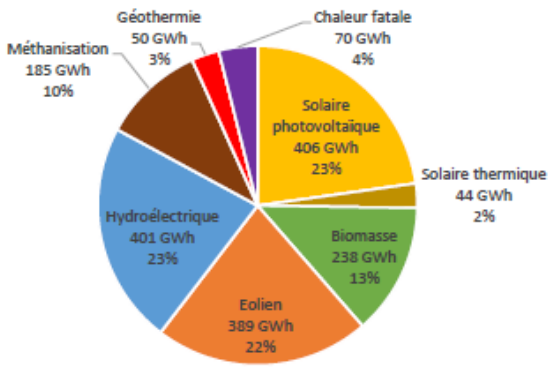

FIGURE 16 : REPARTITION DES POTENTIELS ENR PAR FILIERE ET PAR PERIMETRE

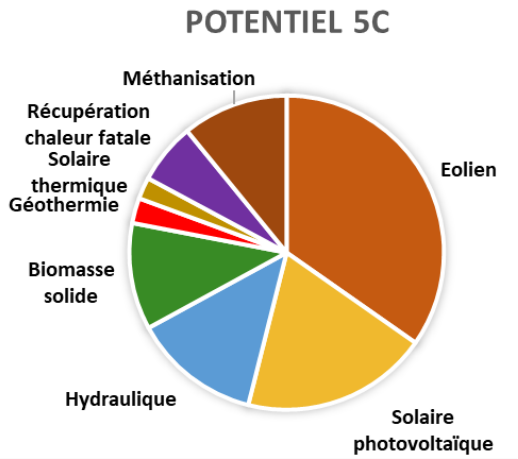

Les gaz à effet de serre et la séquestration carbone

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire Comminges Pyrénées s'élèvent à 663 000 tonnes équivalent CO_2 ($kt_{eq.}CO_2$). Le premier secteur émetteur est l'agriculture (43% des émissions), en raison d'une tradition d'élevage sur tout le Comminges, suivi par le secteur des transports (27% des émissions), qui recourt à 100% aux énergies fossiles, et l'habitat (comme indiqué ci-dessus). Les émissions de GES par habitant sont supérieures sur le territoire du Comminges (8.5 TeqCO2/an/hab) à la moyenne régionale (5.3 TeqCO2/an/hab). Sur le territoire de la 5C les émissions de GES sont de 9.3 TeqCO2/an/hab. Décliné à l'échelle de la 5C, le secteur agricole représente 46% des émissions de GES.

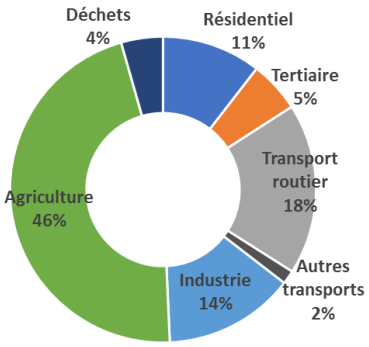

Il est à noter que les consommations énergétiques industrielles du territoire Coeur et Coteaux du Comminges ne se traduisent pas par de fortes émissions de GES de ce secteur, en raison du recours au bois énergie de Fibre Excellence. Les produits pétroliers et le gaz sont donc les principaux responsables des émissions du secteur.
Le facteur d'émission du bois est très faible, car on considère que l'usage de la biomasse a un impact neutre puisque le CO_2 relâché lors de la combustion a été absorbé lors de la croissance du bois.

La qualité de l'air

Les émissions de SO_2 sur le territoire du Pays Comminges-Pyrénées sont estimées à 358 tonnes pour l'année 2015. L'industrie est le secteur le plus émetteur avec 92% des émissions du territoire.
Les émissions de soufre sont très majoritairement observées sur le territoire de la 5C (344.2 tonnes/an) qui concentre l'activité industrielle du Comminges.
Les émissions de NO_x sont estimées à 1 437 tonnes pour l'année 2015. Le principal poste émetteur est celui du trafic routier, responsable de 75% des émissions de NO_x du territoire. La Communauté de Communes Coeur et Coteaux du Comminges est particulièrement concernée par ces émissions du fait de la présence de gros industriels sur son périmètre et de la présence de l'autoroute en axe routier majeur.

Le territoire se situe sous le seuil règlementaire de concentration annuelle de PM10 selon la carte des concentrations moyennes en PM10 en 2014. Les émissions de PM2.5 sont estimées à 687 tonnes en 2015. Les secteurs résidentiel et de l'industrie étant les plus émetteurs (chacun 37% des émissions de PM2.5).
Chacune des 3 communautés de communes est concernée par l'enjeu d'émissions de particules fines sur les secteurs de l'habitat, des transports et de l'agriculture, la Communauté de Communes Coeur et Coteaux du Comminges étant également plus particulièrement concernée au titre de l'activité industrielle.

Les émissions de COVNM (Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques) sur le territoire du Pays Comminges-Pyrénées sont estimées à 652 tonnes pour l'année 2015. Le principal poste émetteur est le secteur Résidentiel, responsable de 84% des émissions de COVNM du territoire. L'agriculture représente 8% des émissions.
Le territoire est peu concerné par des concentrations d'ozone importantes, déclenchant des pics de pollution.

L'agriculture est très majoritairement le premier secteur émetteur d'ammoniac. Le territoire de la 5C est particulièrement concernée dans la mesure où les cultures y sont plus présentes que sur les deux autres collectivités, davantage dédiées à de l'élevage extensif
En résumé les problèmes de qualité de l'air sont peu prégnants sur le territoire et liés pour la majorité au mode de chauffage au bois et aux voitures individuelles.

L'adaptation au changement climatique

Une demande forte en eau est observée sur le territoire, avec des besoins pour la circulation dans les canaux, pour l'industrie, la production d'eau potable et l'irrigation. Plusieurs parties du territoire sont déjà mises en alertes pour des problèmes de pollutions (nitrates dus à l'agriculture) et de quantité insuffisante par rapport aux besoins. Les problématiques d'augmentation des températures, de diminutions des précipitations et d'augmentation de sécheresse des sols risquent d'aggraver la tension déjà existante entre les ressources et les besoins pour les années à venir. Le territoire devra donc veiller à favoriser l'accès à une ressource en eau de qualité et l'adéquation entre les besoins et les ressources disponibles.
Par ailleurs, compte tenu du réseau hydrographique du territoire, et de la multiplication d'épisodes pluvieux extrêmes dus au changement climatique, le risque inondation pourrait s'accroître dans les années à venir sur le territoire aussi il conviendra de limiter les impacts du ruissellement et de la torrentialité. L'augmentation des événements extrêmes (vagues de froid, tempêtes, canicules) pourrait aussi avoir des répercussions sur les installations du réseau de distribution électrique. Ce risque de dégradation de la production d'hydroélectricité devra être anticipé.
Face aux risques sanitaires potentiels (pollution de l'eau, vulnérabilité aux épisodes de canicule, aux maladies allergènes…) des mesures devront être prises pour sensibiliser et accompagner les habitants dans la prévention de ces risques. De même des mesures de prévention et d'accompagnement devront être prises pour adapter les infrastructures et bâtiments aux risques retrait-gonflement argiles et ilôts de chaleur urbain.
Enfin les secteurs agricole, touristique, économique devront prendre en compte les effets du changement climatique et ajuster leurs pratiques et leur offre.
Les espaces naturels et forestiers devront être préservés pour favoriser leur résilience face aux effets du changement climatique

A l'issue de l'Etat initial de l'environnement, et au vu des évolutions attendues pour le territoire, des enjeux environnementaux ont été identifiés. Vous trouverez ci-dessous la synthèse des enjeux identifiés comme prioritaires au vu de leur importance pour le territoire et au regard de la politique du PCAET.

Dimensions environnementales	***Enjeux identifiés***
BIODIVERSITE (Milieux et Espèces, Natura 2000, continuités écologiques)	La préservation de la diversité des espaces remarquables La préservation de la nature ordinaire La préservation des espaces naturels à enjeu communautaire L'amélioration de la connaissance des effets du changement climatique sur les

	espèces et les milieux Maintien et restauration des continuités écologiques Préservation des réservoirs de biodiversité Maintien ou remise en état des continuités longitudinales et latérales des cours d'eau
RESSOURCES NATURELLES (eau, bois, granulats, espaces)	Maîtrise de la ressource en eau Optimisation de la ressource forestière Préservation de la diversité et de la multifonctionnalité de la forêt Réhabilitation des sites d'extraction comme support de développement des EnR Gestion du transport viaire des matériaux Préservation des paysages Préservation des espaces naturels et agricoles Développement maîtrisé des infrastructures de transport en lien avec la problématique de la mobilité
RISQUES NATURELS (inondation, incendie, mouvement de terrain)	Préservation des biens et des personnes vis-à-vis des risques naturels croissants : inondations, incendie, épisodes de sécheresse Une gestion des milieux en cours de fermeture pour limiter le risque incendie Sécurité de la ressource en eau face aux épisodes de sécheresse
RISQUES TECHNOLOGIQUES (industriel, TMD, rupture de barrage)	Préservation des biens et des personnes vis-à-vis des risques technologiques
SANTE HUMAINE (air, eau, bruit)	Préservation de la population face aux risques sanitaires liés à la pollution de l'air Amélioration du mix énergétique du secteur résidentiel Optimisation du secteur des transports Prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les questions de rénovation énergétique Une meilleure prise en compte de la qualité de l'eau dans le développement urbain et les pratiques agricoles La reconquête de la qualité des masses d'eau superficielles La reconquête de la qualité des masses d'eau souterraines Limitation des nuisances sonores par la maîtrise des déplacements
POLLUTIONS (déchets, sols et sous-sols)	Développement des filières de recyclage et de valorisation des déchets Développement de l'économie circulaire pour la gestion des déchets Préservation et reconquête de la qualité des sols
PAYSAGE & PATRIMOINE (entités paysagères, patrimoine historique et culturel)	Préservation de l'identité rurale associée à une qualité de vie, vecteur d'attractivité du territoire Préservation de l'entité paysagère spécifique à chaque territoire EPCI Préservation des fonctions des différentes entités paysagères. Préservation du patrimoine naturel, bâti et culturel.
Energie et changement climatique	Atténuation du changement climatique Adaptation au changement climatique

	Réduire les consommations énergétiques, notamment du secteur des transports Développement du potentiel des énergies renouvelables : bois-énergie, méthanisation, hydroéletricité, géothermie Information et sensibilisation aux actions de sobriété énergétique Maîtrise des émissions de GES notamment en lien avec les transports et le secteur agricole Développement de la filière bois-énergie

1.3 – Les effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement

Sur la base de l'état des lieux environnemental du territoire et des évolutions pressenties, une proposition de stratégie de développement à l'échelle du Pays a été formulée, structurée autour de 3 grands axes :

1. L'engagement du territoire pour **un habitat et une mobilité durable**, dans le but de lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat et d'agir pour une mobilité durable.
2. Le développement des filières **d'énergies renouvelables** à fort potentiel
3. Le **territoire résistant face au changement climatique** dans le but d'intégrer la problématique du changement dans tous les enjeux, d'accompagner le changement climatique et de préserver les espaces.

Ces axes stratégiques communs aux 3 EPCI font l'objet d'une déclinaison opérationnelle (programme d'actions) spécifique à chaque EPCI et adapté aux spécificités du territoire, des priorités affichées par les élus et des moyens et ressources disponibles pour mener à bien les actions.

Le PCAET de la 5C est ainsi constitué de 3 orientations stratégiques (présentées ci-dessus), 11 axes opérationnels et 37 actions.

OS 1

1. Combattre la précarité dans l'habitat
2. Agir pour la mobilité durable
3. Exemplarité de la collectivité

OS 2

4. Encourager les initiatives
5. Conseiller les porteurs de projet
6. Investir dans les projets
7. Exemplarité de la collectivité

OS 3

8. Sensibiliser aux enjeux
9. Accompagner le changement de pratiques
10. Préserver les espaces de conservation
11. Exemplarité de la collectivité

Le programme d'actions de la 5C compte peu de mesures concrètes susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement. Beaucoup d'actions proposées sont des actions de sensibilisation,

d'accompagnement, de soutien technique .. qui peuvent avoir des incidences environnementales lors de leurs déclinaisons et ainsi ont faire l'objet pour la plupart de recommandations de mise en œuvre.

Les points de vigilance relevées concernent la consommation de l'espace et l'artificialisation des sols lors du report modal vers le covoiturage et l'intégration paysagères des installations de production d'énergies renouvelables ou de réhabilitation du bâti. Des mesures ERC ont été proposées pour y remédier

1.4 – La justification des choix retenus

Le PCAET de la 5C a fait l'objet de temps d'échanges et de concertation avec les élus, les partenaires associés et le grand public qui ont permis d'aboutir aux actions proposées dans le plan climat. Plusieurs initiatives ont été lancées autour du Plan Climat afin que les choix effectués soient les résultats d'une large concertation et que les actions engagées puissent être menées à terme car acceptées collectivement.

Le programme d'actions de la 5C a été construit en réponse aux objectifs stratégiques et aux évolutions tendancielles observées à l'échelle du territoire Comminges Pyrénées :

- 411 M€ de dépenses énergétiques par an en prévisions en 2050 dont :
- 135 M€ (+65% actuel) sur le transport d'ici 2030, 202 M€ d'ici 2050
- 70 M€ (+33%) sur le résidentiel d'ici 2030, 80 M€ d'ici 2050
- Des risques sur les personnes et les activités du territoire
- Une aggravation des dommages liés aux évènements climatiques extrêmes
- Des conséquences mal connues sur la biodiversité
- Perte d'attractivité

L'enjeu de la phase suivi -évaluation est de maintenir et renforcer cette mobilisation dans la phase opérationnelle, en faisant la démonstration concrète des avancées sur la thématique : suivre les résultats obtenus, valoriser l'action des partenaires engagés et étendre ce cercle sur la base de premiers résultats.

1.5 – Le dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi de l'évaluation environnementale stratégique se veut coordonné avec les dispositifs de suivi du PCAET.

Les indicateurs permettent d'apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le PCAET est susceptible d'avoir des incidences et de pouvoir, le cas échéant, proposer des mesures correctrices.

Le dispositif de suivi de l'EES du PCAET tient également compte des indicateurs proposés pour le suivi d'autres documents stratégiques tel que le SCOT, le SDAGE …

Les indicateurs ainsi proposés sont à la fois des indicateurs stratégiques (indicateurs d'impacts) et des indicateurs de résultats.

1.6 – La démarche d'évaluation environnementale

L'obligation réglementaire de réalisation d'une évaluation stratégique pour les PCAET date d'août 2016 ; l'évaluation environnementale du PCAET de la 5C a été élaborée en même temps que son plan climat en 2018. Elle a permis de conforter le rôle central que présente la démarche PCAET pour la préservation de l'environnement. Elle a aussi permis la réalisation d'une analyse qualitative approfondie et supplémentaire sur la cohérence de la stratégie et du programme d'actions PCAET au regard des objectifs quantifiés retenus et des moyens alloués pour la mise en œuvre du plan, ainsi que sur ses incidences sur les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

L'EES a également permis de vérifier que les objectifs et plans du PCAET n'aillent pas à l'encontre de ceux définis dans les autres documents stratégiques tels que le SCoT, le PDU, le SDAGE, etc. et à l'inverse, puisse mettre en exergue certaines de leur lacune, notamment au regard des enjeux air-énergie climat.

Afin de pouvoir bénéficier d'un regard extérieur, l'évaluation environnementale stratégique a été confiée à un prestataire extérieur.